



# Note sur les technologies et méthodes de gestion des déchets

## RÉSUMÉ

Mémoire technique no. 5  
Janvier 2020





## Résumé

La Ville d'Ottawa a entamé une démarche d'élaboration d'un Plan directeur de la gestion des déchets solides. Il s'agit d'un plan de trente ans qui vise à tenir compte des réussites et des échecs du passé et du présent pour se donner une vision d'avenir. La présente note technique fait état des technologies et méthodes de gestion des déchets existantes et nouvelles utilisées par d'autres municipalités, en se limitant à celles dont la Ville pourrait s'inspirer. Ces technologies et méthodes rentrent dans neuf catégories :

- réduction et réutilisation des déchets;
- réacheminement;
- véhicules de collecte;
- nouvelles méthodes de collecte;
- recyclage;
- tri des déchets organiques à la source;
- déchets mixtes;
- récupération;
- enfouissement.

En lisant la présente note technique, il faut tenir compte de ceci :

- Dans la phase 1 ont été produites d'autres notes techniques sur les sujets suivants :
  - description sommaire du système actuel de gestion des déchets solides;
  - cadre législatif;
  - politiques et tendances;
  - analyse comparative des stratégies, pratiques et initiatives de certaines municipalités.
- La présente note avait pour but de décrire les technologies et méthodes dans les grandes lignes (ex. : nature, disponibilité, approbations requises). Le détail, soit l'application au contexte d'Ottawa, sera étudié durant la phase 1.
- Si nous avons utilisé les meilleures données immédiatement disponibles, certaines sections sont plus étoffées que d'autres, étant donné que les informations sur les technologies et les méthodes établies sont plus riches que celles qui portent sur les plus récentes. Nous avons obtenu nos informations en appelant les municipalités, en nous basant sur notre expérience



professionnelle et en faisant des recherches en ligne. Nous avons porté notre attention sur les technologies et les méthodes en soi, abstraction faite de leurs avantages ou inconvénients en amont et en aval.

- Les données sur les recettes et les coûts sont généralement globales, les données détaillées n'étant pas immédiatement disponibles.
- On trouvera des études de cas pour chaque groupe de technologies et de méthodes; lorsque nous en avons, nous avons aussi fourni des détails et des références.
- Les exigences réglementaires n'ont pu être établies dans les cas d'usines qui n'existent pas encore en Ontario et qui n'ont donc jamais fait l'objet de demandes de permis. Nous avons supposé que toute usine de gestion des déchets devait répondre à toutes les conditions inhérentes aux approbations requises établies au moment concerné pour la protection de la santé publique. Les exigences d'approbation pour les options particulières à l'étude (ex. : évaluation environnementale, autorisation environnementale, etc.) seront décrites à la phase 2.
- Notons que les normes d'émissions dans l'atmosphère de l'Ontario figurent parmi les plus sévères au monde, et que tout projet d'usine doit être accompagné au préalable d'une preuve de conformité (par modélisation ou autre type d'analyse).
- Les incidences sur la santé sont normalement abordées dans l'évaluation de la technologie elle-même ou dans la description du processus d'approvisionnement du fournisseur, lequel peut comprendre une évaluation des risques pour la santé humaine et pour l'environnement menée dans le cadre de l'évaluation environnementale précédant la délivrance de l'autorisation environnementale.
- La présente note technique 4 a pour but de donner une idée générale des types d'initiatives, de pratiques et de technologies qu'Ottawa pourrait envisager pour son Plan directeur de la gestion des déchets solides.
- La note se base sur des données trouvées en ligne et ailleurs au 1<sup>er</sup> mars 2020 ou avant.

Les technologies et les méthodes examinées sont décrites par catégories aux sections 3 à 11. Chaque section comprend : un résumé de l'expérience et des pratiques actuelles de la Ville, une sous-section pour chaque technologie ou méthode de la catégorie, et un tableau synthèse de la technologie ou de la méthode étudiée, du flux de déchets potentiellement applicable et de la clientèle à laquelle la technologie ou la méthode pourrait s'appliquer.



Les clientèles visées par la note sont les résidences unifamiliales, les immeubles à logements multiples (ex. : immeubles d'appartements, copropriétés, complexes d'habitations en rangée, logements superposés en rangée), les installations de la Ville (ex. : installations récréatives, bibliothèques, centres communautaires, casernes de pompiers), les espaces et parcs publics et les producteurs de déchets qui sont partenaires de la Ville ou n'ont aucun lien direct avec elle (ex. : Programme de sacs jaunes, programme des bacs verts dans les écoles, lieux de culte).

Les tableaux qui suivent donnent un aperçu de chaque catégorie et des méthodes et technologies étudiées. Pour tout renseignement complémentaire, consulter les sections correspondantes.